

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur des Règlements 1226 et 1228**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 9 décembre 2019, les règlements suivants :

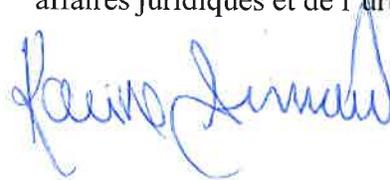
- le Règlement numéro 1226 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables et des matières compostables
- le Règlement numéro 1228 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2020

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance desdits règlements au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE les règlements numéros 1226 et 1228 entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce onzième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate